

“Les non affiliés” consacrés comme une 3ème catégorie des partis

Soumis par ANP le mar, 26/03/2019 - 10:32

Par [Agence Nigérienne de Presse](#) [1]

mars 26, 2019

NIAMEY, 25 mars (ANP) – Le Gouvernement a adopté lundi 25 mars un projet de loi modifiant la charte des partis politiques au Niger en consacrant une 3ème catégorie des partis politiques celle de “non affiliés”, apprend-on dans un communiqué du conseil des ministres.

Les partis politiques qui ne se réclament ni du camp de la majorité, ni de celui de l’opposition, « porteraient désormais la dénomination de “partis non affiliés” et s’intégreront à ce titre, au dispositif institutionnel et politique de notre pays », souligne le communiqué.

La charte en vigueur adoptée par ordonnance en décembre 2010 au cours de la dernière transition politique reconnaissait les partis de la majorité et ceux de l’opposition.

Le Niger qui se prépare à des élections générales en 2021 compte une centaine de formations politiques dont seule une dizaine est représentée à l’Assemblée Nationale.

SML/CA/ANP- 00131- Mars 2019

Tags:

[Niger/Politique](#) [2]

[Afrique](#) [3]

Choisir un pays:

[Niger](#) [4]

[Lettre d'information de l'ANP](#) [5]

Source URL (modified on 26/03/2019 - 10:32): <http://www.anp.ne/?q=article/les-non-affilies-consacres-comme-une-3eme-categorie-des-partis>

Liens

[1] <http://www.anp.ne/?q=profile/agence-nigerienne-de-presse>

[2] <http://www.anp.ne/?q=tags/niger-politique-5>

[3] <http://www.anp.ne/?q=continents/afrique>

[4] <http://www.anp.ne/?q=pays-du-monde/niger>

[5] <http://www.anp.ne/?q=newsletter/lettre-d-information-de-l-anp>